

Service instructeur
Direction de l'Architecture

N° CP-2009-14-8-10

Service consulté

**CABLAGE INFORMATIQUE DES COLLEGES DU HAUT-RHIN
- MAINTENANCE DU RÉSEAU CPL -**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet la mise en place d'un contrat de maintenance du réseau CPL (Courants porteurs en ligne) réalisé dans les salles banalisées de 43 collèges du Haut-Rhin.*

La Commission Permanente du Conseil Général, dans sa séance du 6 février 2004, avait retenu la solution câblage mixte (filaire/CPL) pour la réalisation des réseaux informatiques des collèges, les salles d'enseignement banalisées étant équipées en CPL.

Le projet initial portait sur une solution CPL permettant d'assurer la couverture des salles banalisées avec la mise en œuvre d'un chariot mobile par étage, soit environ 200 équipements.

La prise en compte de l'évolution des besoins résultant de la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA) a obligé à revoir le projet pour assurer la mise en réseau de l'ensemble des salles banalisées et à installer une technologie de matériel CPL plus évoluée.

Ce réseau est à présent opérationnel après de nombreuses difficultés d'installation :

- débits non conformes au cahier des charges
- expertise infructueuse du fabricant
- arrêt de la fabrication du matériel CPL
- optimisation complète de l'installation CPL par un prestataire désigné par le fabricant et entièrement à charge du fabricant.

Ce réseau doit, à présent, faire l'objet d'une maintenance pour remédier aux pannes, assister les Personnes Ressources Informatique (PRI) des collèges, intégrer des modems CPL supplémentaires, ...

Les services RAIP (Réseau d'assistance informatique de proximité) du Rectorat, en charge de la maintenance du réseau informatique filaire cuivre des collèges du Haut-Rhin, n'ont pas les compétences pour assurer cette maintenance.

Afin de garantir une homogénéité d'intervention et de mise à niveau du réseau CPL, il convient de désigner un prestataire en charge de la maintenance des 43 collèges équipés en CPL.

Cette prestation consistera essentiellement à gérer le réseau via de la télémaintenance, les interventions sur sites étant assurées par les PRI, les techniciens des RAIP ou les entreprises d'électricité, titulaires des marchés à bons de commande.

Lorsque le dysfonctionnement ne peut être résolu par les intervenants locaux, le prestataire établira un devis au coup par coup pour l'intervention sur site.

Ce contrat de télémaintenance reconductible annuellement est estimé à 500 € par an et par collège, soit 21 500 € HT par an.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le principe de mise en place au 1^{er} janvier 2010 d'un contrat de maintenance du réseau C.P.L. (Courants Porteurs en Ligne), reconductible annuellement et destiné aux 43 collèges haut-rhinois équipés de réseau C.P.L. dans les salles banalisées ;
- de considérer que l'estimation globale prévisionnelle annuelle correspondant à la télémaintenance représente 21.500 €/HT, soit 25.714 €/TTC, montant qui sera imputé sur le budget de la DAR, en section de fonctionnement chapitre 011 – fonction 221 – nature 61523 (plus éventuellement 6231 : insertion) et que les crédits seront votés dans le cadre du BP 2010 ;
- de considérer que le prestataire pourra être amené à intervenir ou faire intervenir sur site au cas où le dysfonctionnement ne peut pas être résolu à distance, les interventions au coup par coup étant dans ce cas imputées, soit en investissement, soit en fonctionnement selon la nature de l'intervention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER